

Ouverture des installations du Club sportif de la Mauricie à compter du 7 juin prochain

Le ministère de la santé du Québec autorise la réouverture des champs de tirs extérieurs selon certaines conditions. On vous demande de respecter à la lettre les directives décrites dans ce message. Les membres qui ne respecteront pas les conditions se verront interdire l'accès aux champs de tir du CSM.

- Seuls les membres en règles peuvent accéder aux installations, aucun invité.
- Les tireurs à la carabine qui payaient un droit quotidien pour accéder au champ de tir à l'arme longue ne seront pas autorisés pour le moment.
- En tout temps la distanciation physique de 2m doit être respectée sous peine d'expulsion.
- Le port du protecteur facial est obligatoire, vous devez fournir votre propre masque.
- Aucune réservation privée du club n'est permise.
- Pour les membres qui sont en processus de renouvellement de leur carte de membre nous vous suggérons d'exercer votre séance de tir annuelle obligatoire pour respecter la loi 9, et ce, le plus rapidement possible.
- Assurez-vous d'avoir vos équipements de sécurité personnels aucun partage ne sera permis.
- A votre arrivée vous devrez vous désinfecter les mains à l'aide du gel hydro alcoolique fournis par le club et signer le registre.
- Pour les pas de tir à l'arme de poing seules les stations 2-4-6-8-10 seront ouvertes (5 stations sur 12)
- Pour les pas de tir à l'arme longue seule les stations 1-3-5 seront ouvertes (3 sur 6)
- Pour le moment le club sera ouvert les dimanches seulement.

Horaires de tir

Pour permettre à un plus grand nombre possible de membres de se prévaloir des installations des rotations de 1 heures seront obligatoire. Vous pourrez donc vous exercer pendant environ 50 minutes. Les membres en attentes devront demeurer à l'extérieur des abris de tir pour éviter d'enfreindre la règle de distanciation physique.

Vous pouvez consulter les informations suivantes concernant les conditions gouvernementales pour la reprise des activités sportives, de loisir et de plein air en contexte de COVID-19.

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Le CA du Club sportif de la Mauricie.